

Avant tout distinguer la secte de la religion : 5 critères simples pour y parvenir

écrit par Den Libr | 19 février 2017

Un distinguo ne serait pas si difficile à faire entre les religions, qui seraient autorisées, et les sectes, qui seraient interdites. Il faut bien sûr définir finement les critères qui les classent dans l'une ou l'autre catégorie. Les points de clivage seraient notamment :

1. **Liberté d'apostasier** = religion. Sanction (quelle qu'elle soit) = secte.
2. **Tolérance envers les autres croyances** = religion. Appels à la violence contre les autres croyances = secte.
3. **Reconnaissance et respect des valeurs démocratiques et laïques** = religion. Sinon : secte.
4. **Respect de l'humanisme à l'encontre de tout homme** = religion. Restriction du respect de la morale aux seuls croyants « orthodoxes » = secte.
5. **Absence de discrimination obligatoire entre hommes et femmes** = religion. Obligation de séparer les sexes (tâches, habillement, lieux, exceptés les lieux de culte, etc.) : secte.

Avoir des définitions claires permettrait aussi de faire évoluer les doctrines : nul doute qu'elles évolueraient si l'autorisation d'exercer ou l'interdiction devait en résulter.